

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BARBAZAN**Séance du **05 mars 2013**

### Nombre de conseillers

- en exercice	<b>10</b>
- présents	<b>7</b>
- votants	<b>7</b>
- absents	<b>3</b>
- exclus	<b>0</b>

L'an deux mille treize, le 5 mars à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GALY Henri.

**Etaient présents : MM.**

mes STRADERE Michelle, LOMBARD Françoise, BOLEA Maryse  
Mrs BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, BOURELY Marcel  
Absents-excuses : NOE Liliane, SIBRA Gérard, DELORT Thierry

Date de convocation :

**28 février 2013**

Date d'affichage :

M. me STRADERE Michelle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

### OBJET

REFORME DES  
RYTHMES A L'ECOLE  
PRIMAIRE

Le Maire expose que la nouvelle loi propose une semaine de 4.5 jours d'école au lieu de 4 jours.

Sur le fond, cette réforme prend en charge l'intérêt des enfants de la commune et du RPI Barbazan-Saint-Bertrand-Labroquère. Passer de 4 jours à 4.5 jours pour un même nombre d'heures hebdomadaires réduit et allège le temps d'une journée scolaire. Les heures peuvent être mieux réparties. La faculté de concentration des élèves sera plus grande.

Cette réforme favorise aussi les activités type CLAE (extra scolaire) ou sportives, culturelles ou artistiques.

Sur la forme, le Ministre de l'Education Nationale met en place le versement financier d'une aide de 50€ par enfant auxquels s'ajouteront 40€ par élève si la mise en place de ces nouveaux rythmes se fait à la rentrée 2013. Soit 90€.

Si la mise en place se faisait à la rentrée 2014, l'attribution ne serait que de 45€ par enfant.

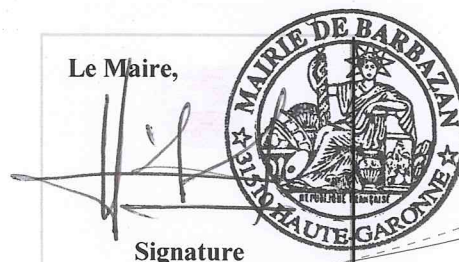
Le Maire présente aussi le Guide pratique de la réforme des rythmes à l'école primaire où, en particulier, sont donnés des exemples d'emploi du temps. L'exemple N° 4 est celui qu'il choisit comme pouvant être appliqué. Il rentre bien dans le cadre prévu par le Conseil Général, d'une desserte gratuite des écoles, sur les mêmes horaires (9h-16h30) les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi (9h-12h)

SOUS-PREFECTURE

- 7 MARS 2013

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture de Haute-Garonne  
le et publication ou  
notification du

Le Maire,



Signature

COMMUNE  
BARBAZAN

Délibération du conseil Municipal du 05 mars 2013

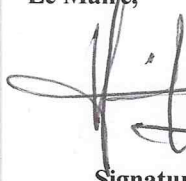
Suite

Cette nouvelle organisation provoque une augmentation des charges des CLAE (extra-scolaire).  
Après discussion, les membres du Conseil Municipal proposent de verser la part financier de 90€ à la Communauté de Communes du Haut-Comminges qui dirige les CLAE en convention avec la Commune.  
Cette somme permettra de financer les heures supplémentaires pour une part appréciable.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents pour l'application de la semaine de 4.5 jours dès la rentrée de septembre 2013.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Signature

